

Conditions d'accès :

L'accès au réseau pour les tiers est garanti après accord avec l'exploitant. L'utilisateur doit s'informer préalablement de la capacité disponible. Le principe du "1^{er} arrivé, 1^{er} servi" est appliqué. Nous attirons clairement votre attention sur le fait que la capacité du terminal actuel dépend, entre autres, du prestataire responsable du triage des wagons. L'accès est à chaque fois soumis à un contrat, des conditions d'assurance et le respect des modalités de paiement. Les règles de conduite pour les chauffeurs ainsi que le respect des mesures de sécurité au sein du terminal sont déterminants pour l'accès au terminal. Les seuls containers acceptés sont ceux certifiés avec un code BIC ou ILU et respectant les lignes générales CSC.

La prise en charge et la manipulation de containers de matières dangereuses seront acceptés seulement s'ils suivent le règlement général pertinent de la loi sur les marchandises réglementées ainsi que les exclusions de ces dernières édictées par CTG-AMT.

Allocation de la capacité

Les demandes de capacités disponibles doivent être faites par mail à l'adresse terminal @ctg-amt.ch. Le principe du "1^{er} arrivé, 1^{er} servi" est appliqué. Les conditions commerciales de CTG-AMT, de la compagnie ferroviaire ainsi que les dispositions spécifiques de chargement sont valables.

La réservation et l'annulation des wagons doivent être faites par les chargeurs ou opérateurs directement auprès des CFF.